

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2019

Convocation le 22/03/2019

*L'an deux mil dix-neuf, le 28 Mars à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Montmiral, dûment convoqué le 22/03/2019 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jérôme **POUILLY**, Maire.*

*Etaient présents: Mmes **ARMAND Florence**, **ATHALE Carole**, **DUC Sabine**, **LOMBARD Valérie**, **MACHON Héloïse**, **MOTTIN Mireille**, **VIGNON Carole**, MM **CASTRY Florent**, **LARAT Eric**, **MATHIEU Jean-Marie**, **NUBLAT Gilles**, **PATOUILLIARD Yoann**, **POUILLY Jérôme**, **POURCHERE Jean-Claude**, **TONI Félix**.*

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Mr **LARAT Eric** a été désigné secrétaire de séance.*

Validation des 2 derniers PV avec une remarque du premier Adjoint qui sera intégrée lors de leur affichage.

Mr le Maire souhaite rajouter une délibération à la convocation : le vote du taux des taxes 2019, un vote sur la négociation avec le garage Arthaud, demande acceptée.

### 1/ / Urbanisme

\* Liste des opérations advenues depuis le dernier Conseil :

- PC 02620719C0002 : dépôt pièces complémentaires pour abri voiture lotissement Bergeronnettes le 18/03/2019
- PC 02620719C0003 : dépôt pièces complémentaires pour MI au Plein Sud le 21/03/2019
- PC 02620718C0001M01 : dépôt modificatif pour MI Lot. Clos des prés le 14/03/2019

\* **ASL lotissement Clos des Prés** : Est obligatoire la constitution d'une association syndicale des logements quand il y a plus de 3 maisons dans un lotissement. Un courrier a été fait pour la conformité des réseaux du lotissement au notaire. Deux maisons ont été visitées pour attester de la conformité des travaux, avec des remarques sur les clôtures.

\* **4B immo Plein sud II** : du fait de l'augmentation de la taxe d'aménagement, il n'y a plus de vente de terrain ; le lotisseur demande au conseil de revoir son taux des 13 % à la baisse pour 2019. Réponse du conseil : le taux ne changera pas, les conseillers s'y opposent à l'unanimité du fait entre autre des frais de voirie et de réseau que cela va engendrer.

\* **SDED** : Le Plein Sud 2 ne sera pas desservi par une capacité suffisante d'électricité, il faudrait que la commune rallonge de 24 500 euros la facture. Il y aurait 12 maisons dans le projet initial, si le lotisseur prend en charge le cout de la facture, il lui faudrait mettre 16 maisons et augmenter la surface du terrain à acheter à VRH. Sur la question du SDED, les conseillers se prononcent à l'unanimité contre le projet, et à 14 voix contre et 1 abstention sur le principe d'achat d'un morceau de terrain en plus.

**Quartier thau**, le SDED a trois problèmes : l'alimentation d'une maison trop éloignée, un poteau en béton qui tombe et un compteur de chantier. Les conseillers disent que ça ne doit pas être le problème de la commune, le SDED doit régler cela en direct avec les particuliers mais accentuera sa demande de régularisation rapide du problème du poteau béton.

\* **CAUE biblio cantine SDF** : Le CAUE est venu sur la commune pour expliquer quelle aide il peut apporter sur le projet de cantine. Il doit nous fournir un projet de convention et devis détaillé de cette prestation.

### 2/ Voirie

\* Le chemin du Gourrat est en réfection suite au chantier des éoliennes. Il n'y aurait pas eu de demande de faite pour la mise en place d'une déviation par l'entreprise Cheval et Engie. (**Correction apportée** : La secrétaire informera les conseillers le lundi suivant ce conseil que des arrêtés de circulation ont bien été pris). L'enrobé est en bi-couche, cela pose un problème de différence importante de niveau sur le bas-côté. Un RDV a été pris dès ce vendredi matin.

\* VRD ligne bus vendredi matin

\* réunion cantonale 2604 € de subvention au titre des amendes de police pour un projet de sécurisation routière

\* réunion département : fossé crozes

### 3/ Délibération 12/2019 sur le budget communal : vote du compte de gestion 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux

de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, à 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstentions:**

**Le Compte de gestion du budget communal 2018 est accepté.**

### **Délibération 13/2019 sur le budget communal : vote du compte administratif 2018**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Carole ATHALE, 2eme adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2018** dressé par Mr Jérôme POUILLY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif

et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement	Fonctionnement	Ensemble			
Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit
Résultats reportés	0.00 €	48 740.00 €	0.00 €	100 525.00 €	0.00 €	149 265.00 €
Opérations de l'exercice	108 955.31 €	34 357.05 €	280 421.62 €	369 315.17 €	389 376.93 €	403 672.22 €
<b>TOTAUX</b>	108 955.31 €	83 097.05 €	280 421.62 €	469 840.17 €	389 376.93 €	552 937.22 €
Résultats de clôture	25 858.26 €	0.00 €	0.00 €	189 418.55 €	0.00 €	163 560.29 €
Restes à réaliser	40 654.59 €	5 910.50 €	0.00 €	0.00 €	40 654.59 €	5 910.50 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	149 609.90 €	89 007.55 €	280 421.62 €	469 840.17 €	430 031.52 €	558 847.72 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	60 602.35 €	0.00 €	0.00 €	189 418.55 €	0.00 €	128 816.20 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au

résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**Pour le Vote Monsieur Le Maire se retire**

**VOTE: 14 POUR, 0 CONTRE, 0 Abstentions**

**Le Compte administratif du budget communal 2018 est accepté.**

### **Délibération 14/2019 sur le budget communal : affectation du résultat**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en

priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

#### **Affectation obligatoire :**

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>60 602.35 €</b>
---	--------------------

#### **Solde disponible affecté comme suit :**

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	<b>0.00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>128 816.19 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	<b>60 602.35 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0.00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**à 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstentions:**

**L'affectation du résultat sur le budget communal est accepté.**

## **Délibération 15/2019 sur le vote du taux des taxes**

Monsieur le Maire informe qu'en 2015 et 2016 une légère modification des taux des contributions directes a été effectuée mais qu'il n'y a eu aucune modification en 2017 et 2018 et qu'ils étaient donc les suivants en 2018:

Taux de la taxe d'habitation 11.90 %

Taux de la taxe foncière bâti 11.65 %

Taux de la taxe foncière non bâti 47.12 %

Compte tenu de la situation actuelle du conseil, élu pour très peu de temps, Monsieur Le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2019.

**Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL par vote à main levée, à l'unanimité ;**

15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

**Décide de ne pas modifier les taux communaux des taxes de contributions directes pour 2019 :**

**Taux de la taxe d'habitation 11.90 %**

**Taux de la taxe foncière bâti 11.65 %**

**Taux de la taxe foncière non bâti 47.12 %**

**Autorise** le Maire à notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

**Autorise** le Maire à signer l'état de notification n° 1259 de 2019

## **Délibération 16/2019 sur le budget communal : vote du BP 2019**

**Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL par vote à main levée, à l'unanimité ;**

**15 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

**Vote le Budget primitif 2019 tel que présenté en séance.**

Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits
Résultats reportés	0.00 €	25 856.26 €	128 818.19 €	0.00€
Opérations de l'exercice 2019	289 910.58€	200 904.59€	351 458.54 €	480 276.73 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	289 910.58€	226760.85 €	480 276.73 €	480 276.73 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	63 149.73 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Cheval/commune : fin de l'audience.

## **Délibération 17/2019**

Arthaud : les conseillers acceptent le prix de rachat du berlingo négocié avec Arthaud pour un montant de 200 euros.

**Fleurs** : budget de 500 à 600 euros pour la commune. Projet d'achat de 25 jardinières pour 110 euros HT et 10 séparateurs livrés pour 48 HT, soit un total de 191 euros TTC.

Fin du Conseil à 01h00 Prochain Conseil le 11/04/2019 à 20h00.